



MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061
Fax: 212-310-8232

**ALLOCUTION
DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR
ILEKA ATOKI
REPRESENTANT PERMANENT**

A

**LA SEANCE PLENIERE COMMEMORATIVE DE HAUT NIVEAU SUR LA
SUITE A DONNER AUX TEXTES ISSUS DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE CONSACREE AUX ENFANTS**

New York, le 12 décembre 2007

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au seuil de mon propos, de joindre ma voix à celles des délégations qui m'ont précédé, pour condamner fermement, au nom de mon Gouvernement, les attentats terroristes perpétrés hier à Alger.

Mon pays exprime sa profonde sympathie et ses condoléances les plus attristées aux victimes de ces actes odieux, ainsi qu'à leurs proches, au Gouvernement algérien et au Secrétaire général des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Souffrez que je puisse vous présenter, au nom de la délégation congolaise, mes plus vives et chaleureuses félicitations pour l'organisation réussie de cette concertation mondiale en faveur de l'enfant.

Ma délégation est heureuse de prendre part à cette importante séance plénière commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants qui constitue, sans nul doute, un jalon supplémentaire dans le cadre des actions menées par la Communauté Internationale pour améliorer la condition des enfants. A cet effet, qu'il nous soit permis d'exprimer toute notre appréciation de l'action menée par l'UNICEF en faveur des enfants du monde entier.

Ma délégation fait sienne la déclaration faite par le distingué représentant de la République du Ghana, lequel, avec clarté et éloquence, a exprimé la position de l'Union Africaine sur le thème sous débat.

La République Démocratique du Congo estime que cette séance est une excellente opportunité pour réaffirmer les engagements internationaux en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants.

Mon pays partage l'avis que la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans le document final de la Session Extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, intitulé "**Un monde digne des enfants**", contribue grandement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'à la protection des droits des enfants et à l'amélioration de leur condition.

La Convention relative aux droits de l'enfant, instrument jouissant de la quasi-universalité, ainsi que ses protocoles facultatifs sont un cadre normatif de référence pour les stratégies et programmes d'action en faveur de l'enfant. Plus d'une décennie après son adoption et la tenue du Sommet mondial pour les Enfants, nous sommes heureux de constater que des progrès significatifs ont été accomplis pour ce qui est de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Cependant, il n'en demeure pas moins que des défis importants restent à relever.

Au nombre de ces défis, figurent entre autres, la pandémie du VIH/SIDA, les conflits armés, le phénomène des enfants soldats, le travail et le trafic des enfants, mais surtout la pauvreté pour laquelle les dirigeants du monde se sont engagés, lors du Sommet du Millénaire, à réduire de moitié d'ici à 2015.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, malgré un bilan mitigé des engagements pris en 1990 lors du Sommet Mondial en raison de difficultés liées à la situation de rupture de la paix qui prévaut depuis plus d'une décennie maintenant, a toutefois tenu à s'investir dans la mise en place de mécanismes en faveur des enfants.

Mon pays a pris des mesures portant notamment sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables, dont les enfants présents au sein des forces combattantes. Je citerai entre autres le Plan Directeur sur la démobilisation des enfants soldats. A ce jour, le bilan est positif, plus de 30.000 enfants ont ainsi pu être désarmés, démobilisés et réinsérés dans leur milieu familial.

Au-delà de ces progrès, plusieurs autres efforts ont été poursuivis et réalisés dans le domaine de la santé, notamment la vaccination des enfants, de 0 à 05 ans, contre la Poliomyélite et la Rougeole ou encore celui de l'éducation avec la sensibilisation de toutes les filles à l'école et l'enseignement primaire gratuit, ce qui constitue désormais une obligation constitutionnelle dans mon pays.

Toutefois, eu égard à l'immensité des tâches restantes, mon pays sollicite, du haut de cette tribune, une aide accrue et conséquente de la part de ses partenaires traditionnels, afin que tous les enfants congolais puissent eux aussi vivre dans un monde digne d'eux.

Ma délégation attire toute l'attention des membres de l'Assemblée générale sur l'indicible souffrance des enfants de la Province du Nord-Kivu, victimes du résidu d'une agression armée aussi inutile qu'insensée et qui eux aussi ont ce droit à une vie meilleure.

En leur nom, j'ose vous demander, une assistance dans le cadre de vos obligations internationales. Outre l'urgence nécessité de mettre un terme au conflit actuellement en cours, cette assistance pourrait spécifiquement porter sur :

- 1.- l'élaboration de programmes pilotes pour les femmes et filles recrutées et employées par les forces armées et les groupes armés;
- 2.- La sensibilisation des communautés locales, de façon qu'elles perçoivent ces femmes et filles comme victimes, aident à leur réintégration et respectent leurs droits;
- 3.- Leur accès aux services de santé;
- 4.- La prise en considération des aspects psychosociaux de l'abus sexuel et des grossesses non désirées;
- 5.- La prise en compte de la problématique des enfants orphelins, des enfants non désirés et des enfants abandonnés par leur géniteur;
- 6.- L'éducation des filles mères et leur accès à des activités socio-économiques spécifiques en leur faveur afin de leur assurer une vie sociale et un minimum de revenu;

Monsieur le Président,

Le nombre croissant d'enfants victimes d'abus de toutes sortes reflète l'effondrement des valeurs humaines et la dégradation des normes culturelles qui ont toujours préservé l'entité familiale et l'équilibre des sociétés.

Il nous incombe donc de poursuivre les efforts engagés en vue de protéger toutes les composantes de la famille, particulièrement les enfants qui seront les femmes et les hommes de demain, en leur garantissant pleins droit et dignité.

Aussi, est-il important de développer un partenariat soutenu au niveau national, régional et international pour la réalisation des objectifs en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, notamment en mettant l'accent sur la mobilisation, la recherche et l'action visant à créer un environnement protecteur en vue de donner à chaque enfant:

- 1.- Un bon départ dans la vie;
- 2.- Une garantie à une éducation primaire de qualité;
- 3.- Une prémunition contre la maladie, plus particulièrement le paludisme, la tuberculose, la poliomyélite et le VIH/SIDA;
- 4.- Une protection contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, mon Gouvernement lance un appel à tous nos partenaires au niveau international, régional et sous-régional à nous aider à réaliser notre programme visant la promotion et la protection des droits de l'enfant. Il y a un besoin impérieux de renouveler les engagements internationaux pris en vue de mettre les enfants au premier plan afin de ne pas gaspiller la ressource humaine la plus précieuse au monde et de bâtir une société stable et productive. Car l'avenir de la République Démocratique du Congo réside dans le bien-être de ses enfants. Investir aujourd'hui dans les enfants c'est assurer la paix, la stabilité, la sécurité, la démocratie et le développement durable pour les générations présentes et futures.

Je vous remercie.